

Saint-Hyacinthe, le 22 mai 2020

Objet : Nouvelles consignes de la santé publique concernant les symptômes

Chers parents,

Nous avons reçu, de la part de la santé publique, de nouvelles informations concernant les mesures à appliquer lorsqu'un élève présente un ou des symptômes associés à la COVID-19. Dorénavant, ces symptômes se déclinent en deux groupes. Tout élève présentant **un symptôme ou plus du groupe A**, ou **deux symptômes ou plus du groupe B** doit demeurer à son domicile.

Groupe de symptômes « A » (un symptôme ou plus)

Toux (apparition ou aggravation), fièvre, difficulté à respirer ou perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale.

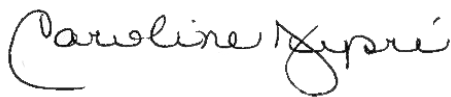
Groupe de symptômes « B » (deux symptômes ou plus)

Mal de tête, douleurs musculaires, fatigue importante, perte d'appétit, diarrhée (ou nausée) ou mal de gorge.

Si les symptômes sont présents moins de 48 heures, l'élève pourra retourner en classe 48 heures après la fin de ceux-ci. Dans le cas où les symptômes demeurent pour une période de 48 heures ou plus, il vous est demandé d'appeler la ligne 1 877 644-4545, afin qu'un professionnel de la santé puisse évaluer l'état de votre enfant et lui faire passer un test de dépistage, le cas échéant. Si le résultat du test s'avère négatif, votre enfant pourra revenir en classe 48 heures après la fin des symptômes. S'il est positif, une marche à suivre vous sera indiquée par la santé publique.

Veuillez prendre note que l'école vous demandera de venir chercher votre enfant, si celui-ci présente ces symptômes (au moins un du groupe A ou deux du groupe B) alors qu'il est présent à l'école.

Nous vous remercions de compréhension et vous prions d'accepter, chers parents, l'expression de nos sentiments les meilleurs,



Caroline Dupré
Directrice générale